

Image not found or type unknown



## Le gaz cuisine dans immeuble

Par **Marie Martine**, le **06/06/2023** à **15:59**

Bonjour , le gaz cuisine est installé depuis la construction de l'immeuble et chaque copropriétaire régle celui ci au tantième. Certains copropriétaires ont supprimé le gaz pour le remplacer par l'électricité. Et ceux ci ne veulent plus payer leur part, est ce possible ?

Par **Visiteur**, le **06/06/2023** à **16:56**

Bonjour,

Non, ce n'est pas possible.

Il faut d'abord voter en AG **l'individualisation** des contrats de fourniture de gaz, ensuite chacun fera ce qu'il veut.